

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 8 novembre, à 18h 00.

**SONT PRÉSENTS.ES** : les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault.

**SONT ABSENTES** : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présent Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffier-trésorier par intérim, ce dernier déclare la séance ouverte. Il est 18h01.

2023.11.199

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

3. Période de questions
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023
5. Attestation de la fin des travaux pour la réfection du Lac-Chaud Est phase 1
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023.11.200

### **4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE**

2023.11.201

### **5. ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU LAC-CHAUD EST PHASE 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé le contrat de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantier par la résolution 2022.04.110 suite à un appel d'offres public :

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection ont été effectués par Interchantiers à compter du mois de juin 2022 jusqu'au 28 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des résultats des travaux de réfection;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement et Accélération, octroyé pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est Phase 1, la Municipalité doit confirmer auprès du ministère des Transports du Québec que les travaux ont été complétés;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**DE CONFIRMER** que les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est sont complétés.

**ADOPTÉE**

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 2023.11.202 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De lever la séance à 18h06.

**ADOPTÉE**

LE MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-  
TRÉSORIER PAR INTÉRIM

---

Yves Bélanger

---

Marc St-Pierre

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

M. Yves Bélanger, maire